



## LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN

1 promenade Marco Polo  
93160 Noisy-le-Grand  
Tel : 01 49 41 24 70  
Ce.0932638m@ac-creteil.fr  
<http://liep.fr>



# FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION INTERNAT RENTREE 2019

## IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Section : ..... Niveau : Seconde Première Terminale

L'internat est un service non obligatoire proposé aux élèves inscrits au LIEP dont le domicile est éloigné ou dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire. Pour qu'un élève puisse être inscrit à l'internat, la famille doit préalablement déposer cette fiche complétée et signée. Des informations complémentaires pourront être demandées par le service d'intendance. Cette fiche sera étudiée lors d'une commission interne au lycée. Une fois la demande validée par la commission, les familles seront informées par courrier (mail et/ou postal). Le « Règlement de l'internat » et la « Charte d'utilisation des locaux de l'internat » devront être signés par chaque élève interne ainsi que par ses parents. Cette signature implique le respect du règlement de l'internat et des modalités mises en place dans le cadre de son fonctionnement (horaires, conditions d'accès, rangement des chambres, utilisation des locaux...). Tout manquement au règlement pourra donner lieu à un avertissement, punition ou sanction (exclusion temporaire ou définitive).

## GRANDES LIGNES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

- La demande d'inscription à l'internat implique que chaque élève interne loge obligatoirement du lundi soir au vendredi matin. Aucun hébergement partiel ne pourra être accordé.
- La demande d'inscription à l'internat vaut pour l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin. Cependant, de manière exceptionnelle et justifiée, l'élève peut être autorisé à quitter l'internat en cours d'année scolaire. Dans ce cas, l'élève devra avertir l'établissement de son souhait de quitter l'internat **avant le début du trimestre concerné**. Il convient de souligner qu'un élève qui choisit de quitter l'internat, ne sera plus prioritaire pour une réinscription l'année suivante.
- L'internat fonctionne du lundi soir au vendredi matin. Les horaires d'accès seront précisés en début d'année scolaire. L'internat est surveillé par des assistants d'éducation placés sous la responsabilité des CPE. Chaque nuit entre 20h00 à 08h00, un agent veilleur de nuit est en poste à la loge de l'internat et effectue des rondes régulières dans les locaux et dans les espaces extérieurs. L'internat est équipé d'un système de vidéosurveillance au niveau des accès d'entrée et de sortie.
- Le lundi matin lors de leur arrivée, les élèves internes déposent leur valise ou leur sac dans la bagagerie située dans le hall du lycée et se rendent ensuite en cours. L'internat est accessible en fin d'après-midi sous la surveillance » d'assistants d'éducation. Le vendredi matin avant de se rendre en cours, les internes doivent ranger leur chambre et déposer leur valise ou leur sac dans la bagagerie du lycée.
- Durant la journée, les élèves internes sont soumis aux mêmes règles que les autres élèves et respectent le règlement intérieur de l'établissement. L'internat n'est accessible qu'à partir des horaires de présence des assistants d'éducation.
- L'accès à l'internat doit s'effectuer au plus tard à 18h15. Après cette heure, aucun interne n'est autorisé à sortir. Sauf autorisation exceptionnelle des CPE, aucun interne ne sera accepté à l'internat après 18h15.
- L'hébergement est constitué de chambres doubles disposant chacune d'une salle de bain et d'un WC.
- En fin de journée, les internes peuvent travailler dans leur chambre où il disposent d'un bureau et d'un accès internet ou dans les salles de travail.
- Des activités culturelles (cinéma, théâtre...) et sportives (AS-UNSS) encadrées peuvent être proposées sur le temps de l'internat en fin de journée.

## TARIFS

Le tarif de l'internat est établi de manière forfaitaire et défini annuellement par le Conseil Régional d'Île-de-France. Le montant hebdomadaire est de 53.30 euros la semaine (tarif maximum). Des réductions peuvent s'appliquer en fonction du quotient familial. Attention, ces réductions ne s'appliquent que sur les repas (midi et soir) et non sur les nuitées (hébergement et petit déjeuner). Les bourses sont déduites des **factures adressées trimestriellement** aux familles et viennent donc également en déduction des tarifs précisés ci-dessus.

Les absences à l'internat ne sont pas déduites du forfait sauf pour un arrêt de plus de 6 jours et sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation auprès du service d'intendance.

## CHAMBRES, COUCHAGE

L'établissement met à disposition de chaque interne 1 lit de 90 cm + 1 matelas + 1 table de nuit + 1 lampe de chevet + 1 bureau + 1 chaise + 1 armoire fermant à clé + 1 étagère + 1 prise RJ45 permettant de brancher un ordinateur. Il appartient à la famille de fournir 1 drap housse + 1 alèse + 1 taie d'oreiller + 1 couette + 1 housse de couette + oreiller. Chaque interne recevra la clef de sa chambre dont il sera responsable. Un état de lieux entrant et sortant sera effectué. Toutes dégradations du mobilier ou des locaux pourront être facturées aux familles.

## SALLES DE TRAVAIL ET DE DETENTE

Des salles de travail équipées d'ordinateurs permettent d'accueillir les internes durant les temps d'étude. Des salles de détente, de TV et cafétéria sont également à disposition.

Je soussigné(e) Mme, M. ....

Parent(s) de l'élève NOM : ..... PRENOM : .....

Classe : 2<sup>nde</sup> 1<sup>ère</sup> Terminale Section : américaine arabe brésilienne chinoise Bachibac

Sollicite l'inscription de mon enfant à l'internat du Lycée International de l'Est Parisien pour l'année 2019-2020.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et m'engage à ce que mon enfant respecte la charte des locaux de l'internat ci-après (à signer impérativement).

**MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'INTERNAT** : (expliquer en quelques lignes ou fournir un courrier)

Motivations de l'élève :

Motivation du/des représentant(s) légal/légaux :

A..... Le : ...../...../.....

Signature du/des représentant(s) légal/légaux

Validation de l'inscription à l'internat lors de la commission réunie le...../...../.....  OUI  NON\*

Le chef d'établissement

Motif\* (en cas d'avis négatif) :



## CHARTRE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'INTERNAT

L'internat est un service non obligatoire proposé par le LIEP aux élèves faisant partie de ses effectifs. Ne pas veiller aux règles élémentaires de propreté porte préjudice à l'ensemble des internes et au personnel de l'entretien général. L'inscription d'un élève implique donc le respect et l'application des règles de fonctionnement de l'internat.

### I. Entretien et propreté des chambres

**Les internes sont responsables** de l'entretien courant de leur chambre qui doit toujours être propre et rangée. Les papiers doivent être jetés dans les points de collecte situés à chaque étage. La disposition du mobilier est fixée et ne doit pas être modifiée, pour des raisons de sécurité et d'entretien.

**Chaque jour**, les lits doivent être faits et les affaires personnelles rangées. Les effets personnels de valeur doivent être placés dans les armoires qui devront être fermées à clés. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

**Au moins une fois par semaine**, les internes doivent passer l'aspirateur dans leur chambre. Des aspirateurs gérés par les surveillants, sont à disposition à chaque étage. Les sanitaires (lavabo, douche et WC) ainsi que les chambres sont nettoyés par un agent du lycée une fois par semaine.

**Des contrôles des chambres en présence des internes pourront être effectués par le personnel habilité à les réaliser et pourront le cas échéant, aboutir à un avertissement pour l'interne qui ne respecterait pas les consignes ci-dessus. L'attribution de plusieurs avertissements pourra donner lieu à une sanction (exclusion temporaire voir définitive).**

### II. Règles de vie à l'internat.

**Il est impératif de respecter les zones de vie commune** et le matériel mis à disposition. Les papiers doivent être jetés dans les corbeilles. Les murs, sols et mobiliers ne doivent pas être dégradés. Toute salissure, accidentelle ou non, doit être signalées et si possible nettoyée.

**Il est impératif de veiller** dans un souci d'économie d'énergie et de sécurité à fermer les portes et les fenêtres, éteindre les lumières et à essuyer ses pieds en pénétrant dans l'internat. Le dîner et petit déjeuner étant pris au restaurant scolaire (bâtiment du lycée) chaque interne veillera à se vêtir correctement en fonction des saisons et de la météo.

**Il est strictement interdit de :**

- Jeter des protections hygiéniques ou autres objets dans les cuvettes des toilettes.
- Apporter de la nourriture et manger dans les chambres. Il est possible de prendre une boisson et de manger un en-cas dans la cafétéria du rez-de-chaussée.
- Dégrader les locaux et le matériel.
- D'utiliser des appareils de chauffage ou de cuisson (type bouilloire, plaque électrique...).
- De fumer dans les locaux ou sur les espaces extérieurs de l'internat ou du lycée (règlement intérieur).

**Tout manquement répété aux règles de vie de l'internat** (rangement des chambres, non-respect des horaires et des consignes, dégradations, vols, perturbations sonores, attitude inappropriée, consommation de tabac, alcool ou produits illicites ou dangereux...) **peut entraîner une punition ou une sanction** (exclusion temporaire ou définitive de l'internat).

Signature du/des représentant(s) légal/légaux

Signature de l'élève